



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE
LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES CENTRE TARN

2024-074

Séance du 29 août 2024 à 18 h 00

L'an deux mille vingt-quatre, le jeudi vingt-neuf août à dix-huit heures, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Centre Tarn, convoqué le vingt-deux août, s'est réuni à Réalmont au nombre prescrit par la loi, en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Jean-Luc CANTALOUBE, Président.

Nombre de Membres

Afférents au CC : 36

En exercice : 22

Ayant pris part à la
délibération : 27

Présents : Monsieur Sylvain CALS, Madame Isabelle SOULET, Monsieur Alain BARRAU, Monsieur Alain HERNANDEZ, Monsieur Claude ROQUES, Madame Sylvie BASCOUL, Monsieur Christophe MOREL, Monsieur Jean-Paul CHAMAYOU, Monsieur Jean-François COMBELLES, Monsieur Jean-Claude MADAULE, Monsieur Frédéric GAU, Monsieur Henri VIAULES, Madame Françoise HOULES, Monsieur Pascal THIERY, Madame Nadège BARTHE DE LA OSA, Madame Véronique LACROIX, Monsieur Jean-Michel LOPEZ, Madame Véronique MARAVAL, Monsieur Fabrice MARCUZZO, Monsieur Jean-Luc CANTALOUBE, Monsieur Pierre CALVIGNAC, Monsieur Bernard TROUILHET.

Excusés donnant procuration : Monsieur Serge BOURREL donnant procuration à Monsieur Alain HERNANDEZ, Madame Ambre SOULARD donnant procuration à Monsieur Christophe MOREL, Madame Sarah TRENTI donnant procuration à Monsieur Jean-Michel LOPEZ, Madame Nathalie FABRE donnant procuration à Monsieur Pierre CALVIGNAC, Madame Anna CALS donnant procuration à Monsieur Bernard TROUILHET.

Excusés : Monsieur Hervé BOULADE, Monsieur Rémi ROUQUETTE, Madame Marie-Claude ROLLAND, Madame Marie-Line CLUZEL Monsieur Jean-Pierre LESCURE, Monsieur Raoul DE RUS, Madame Isabelle CALMET, Monsieur Alain BOYER, Madame Virginie BOU.

Secrétaire de Séance : Madame Véronique LACROIX.

Objet de la délibération : Parc photovoltaïque d'Al Gouty à Réalmont : Convention de servitudes personnelles de passage et d'accès

Monsieur le Président informe l'assemblée qu'afin de pouvoir contrôler la qualité des lixiviats dans le cadre du suivi post-exploitation du Centre d'Enfouissement Technique d'Al Gouty à Réalmont (*arrêté préfectoral complémentaire du 28 août 2023*), il s'avère nécessaire d'accéder aux trois bassins localisés en pied de digue et situés sur la parcelle cadastrée sous le n° 1211 – section C.

Le chemin d'accès auxdits bassins étant clos par deux portails, la Société CS POUY NEGUE 2 qui exploite le parc photovoltaïque d'Al Gouty et est titulaire des droits d'emphytéose aux termes d'un bail emphytéotique signé en date du 30 mai 2023, propose de conclure une convention de servitudes personnelles de passage et d'accès.

Cette convention tripartite, d'une durée de trois ans renouvelables par tacite reconduction par période de 3 ans, a pour objet de conférer à la Commune de Réalmont et à la Communauté de Communes Centre Tarn un droit personnel d'accès et de passage sur le chemin situé sur les parcelles cadastrées sous les n° 216, 217 et 218 – section C et d'en définir les conditions et modalités d'exercice.

Où cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité, approuve les termes de ladite convention dont une copie est jointe à la présente et autorise le Président à la signer.

Ainsi fait et délibéré à Réalmont, les jours, mois et an que dessus.

Pour copie conforme,

Le Président,

Jean-Luc CANTALOUBE

Communauté
de Communes
Centre Tarn

La Secrétaire de séance,

Véronique LACROIX